d'un appoint financier, de lui prêter au moins leur appui moral.

Les « Amis de Loers » ne marchanderont jamais leur dévouement; chaque fois qu'un renseignement ou un service leur sera demandé, sans distinction de personnes, d'opinions ou d'idées, ils feront l'impossible pour donner satisfaction aux intéressés.

WILLEMS

LA CHORALE SAINTE-CECILE A PHALEMPIN

La Chorale paroissiale avait choisi cette année la riante commune de Phalempin comme but d'excursion. Le départ eut lieu dimanche dernier à 8 h. et le trajet, effectué en auto, fut des plus agréables.

Dès son arrivée, la société se rendit au presbytère, sur l'invitation de M. l'abbé Gadenne, curé de Phalempin, où elle prit les vins d'honneur. Après les présentations d'usage, M. le Curé dit toute sa joie de se retrouver, après de nombreuses années, parmi des enfants de Willems, son village natal, qu'il n'a jamais oublié.

Une messe à 3 voix fut ensuite chantée en l'église Saint-Christophe. Ces chants très nuancés, furent impeccablement rendus, sous la direction autorisée de M. Jean Clermont. A l'issue de l'office, une magnifique gerbe fut déposée au pied du monument aux morts. M. Picavet, conseiller, remercia la Chorale au nom de la municipalité pour le beau geste qu'elle avait accompli. Un banquet réunit ensuite tous les sociétaires et la plus franche gaieté, qui était de rigueur, ne cessa de régner. Au dessert, M. Edouard Carette l'un des vétérans de la société, chanta « L'voyage à Phalempin », chanson patoisante de couleur très locale, de sa composition, qu'il interprêta avec finesse.

L'heure du départ étant arrivée, tous s'en furent satisfaits, en souhaitant voir se renouveler de temps en temps des manifestations semblables, où ne peuvent que se resserrer davantage les liens de camaraderie et d'union qui font la force et la beauté de toutes les organisations.

BAISIEUX

HARMONIE MUNICIPALE. — Les cours de solfège commenceront aujourd'hui mardi, à 19 h., à l'estaminet de la « Croix d'Or », chez M. Stien. Les jeunes gens qui désireraient suivre les cours sont invités à se faire inscrire à la Mairie ou au siège.

CYSOING

UNE REUNION CONTRADICTOIRE

Dimanche dernier, à 16 h., le parti socialiste avait organisé, à Cysoing, une réunion publique et contradictoire.

Devant un auditoire restreint, M. Lebas, ancien député, maire de Roubaix, fit un long exposé de la loi d'Assurances sociales, dont il fit l'éloge dans l'ensemble. Puis, dans ce canton rural, il s'efforça de démontrer que le parti socialiste n'était pas l'adversaire de la petite propriété.

Délégué par les Jeunesses Patriotes, M. Félix Peltier lui apporta ensuite la contradiction. Il prouva que le parti socialiste avait toujours été l'adversaire de toute propriété, faisant remarquer d'ailleurs que le langage tenu par le parti S.F.I.O. n'est pas le même, suivant qu'il s'adresse aux ouvriers ou aux paysans. Après avoir montré que le socialisme même droit à la guerre, il termina en faisant appel à l'union des classes pour la prospérité du pays.

La réunion prit fin après une réplique de M. Lebas.

TOURCOING

Aujourd'hui, mardi 29 juillet :

Hôtel de Ville : Bureaux ouverts au public de 9 à 12 heures.

Caisse d'Epargne : de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 à 16 heures.

Etablissement Municipal de Bains : de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 18 h. 30.

Bibliothèque Communale : de 9 à 12 h. et de 14 à 18 heures.

Cirque Dutrieu : Séance à 20 h. 30.

La réception de Demuysère par le Vélo-Club Tourquennois

C'est aujourd'hui, à 18 heures, que les dirigeants du *Vélo-Club-Tourquennois* attendront leur « as », qui s'est classé aux places d'honneur dans le dernier Tour de France, à la gare de Tourcoing.

« Jeff » sera reçu à la descente du train pour être conduit au siège du V.C.T. 43 rue d'Anvers. L'itinéraire du cortège sera le suivant : Gare, avenue de la gare, rue du Conditionnement, rue de Tournai, Grand'Place, rue Carnot, rue Faidherbe, place de la Victoire, rue des Bons-Enfants, rue d'Austerlitz et rue d'Anvers.

Nul doute que de nombreux admirateurs du Belge viennent applaudir un des meilleurs hommes du Tour.

DEMENAGEMENTS. Wagons. Autos capitonnées. GARDE-MEUBLES. Mon H. DAEL, Vidanges, 19, rue Nationale, Tourcoing. (Tél. 74). (518

La deuxième journée de la foire

Dès le matin, les promeneurs affluaient, hier sur les places du Centre, afin de profiter des nombreuses attractions offertes sur les champs de foire. Le marché, installé place de la Victoire, fut, lui aussi, un but de promenade, au cours de cette deuxième journée des fêtes de Saint-Christophe.

Tout eut été parfait, si, dans l'après-midi, quelques averses n'étaient venues ennuyer les promeneurs, qui n'eurent d'autre ressource que de prendre d'assaut les cafés du centre. Ce contre-temps n'enleva rien, cependant à l'enthousiasme général, et tout se passa pour le mieux.

DEGUSTEZ « SALVA MODERNE ». 27036

LA « MUTUELLE » ET LES ASSURANCES SOCIALES

La Société de Secours mutuels « La Mutuelle », qui n'est pas restée indifférente à la question des Assurances Sociales, a constitué, dans le sein de son groupement, une section spéciale, autonome dans laquelle pourront être admis, indistinctement, tous les employés, contremaîtres, voyageurs, petits employeurs, courtiers, représentants.

En voici les principales caractéristiques:

Cette section facilitera à ses membres l'utilisation des prestations « Assurances sociales ».

Un seul avis de maladie donnera droit aux allocations de la Mutuelle et aux prestations spéciales de la section.

Toutefois, les admissions dans cette section se feront aux conditions suivantes:

1° Obligation pour les adhérents, âgés de moins de 35 ans, de s'inscrire à la « Mutuelle »;

2° Ceux ayant dépassé l'âge de 35 ans, s'y inscriront comme membres sympathisants. (Cotisation annuelle: 5 francs);

3° Acceptation sans conditions supplémentaires de toutes les adhésions remises avant le 1er août 1930;

4° Après le 1er août 1930, les conditions pour admission des « exclus » âgés de plus de 35 ans seront: Visite médicale; aux âgés de moins de 51 ans: Inscription comme membre honoraire à la Mutuelle. (Cotisation annuelle: 20 fr.)

Cette section spéciale, dénommée «La Mutuelle Familiale », se subdivisera en:

1° Caisse primaire pour les « assujettis » à la loi, auxquels elle garantira des prestations au moins égales à celles fixées par la loi.

Dès qu'ils seront « exclus » du bénéfice de ces prestations, les adhérents pourront passer directement dans la catégorie suivante des « exclus »;

2° Section mutuelle des « exclus », qui engloba tous les « exclus » pour salaires élevés, quelle que soit leur situation sociale et leur garantira, ainsi qu'à leur épouse non salariée et à leurs enfants non salariés et âgés de moins de 16 ans, des prestations importantes résumées ci-après:

Cotisation. — Ces prestations seront acquises moyennant une cotisation totale de 2 francs par jour, payable 60 fr. par mois ou 180 fr. par trimestre.

Cette cotisation ne sera plus due pendant la maladie à partir du quarante-sixième jour d'arrêt de travail.

Toute cotisation supérieure à celle de 2 fr. par jour sera portée directement au compte personnel de l'adhérent, pour lequel cette cotisation supplémentaire est payée pour être capitalisée en vue d'une augmentation de sa retraite.

Prestations. — Maladie de l'adhérent. — Pour toute maladie — avec arrêt du travail — non consécutive à un accident du travail, reconnue par un médecin et déclarée à la société, il sera accordé: 1° A partir du sixième jour de l'arrêt du travail, une allocation journalière de 20 fr., payable pendant six mois de maladie; 2° A partir du septième mois et pour toute la durée de la maladie, une allocation journalière de 5 fr.

Invalidité. — Pour invalidité totale ou partielle — en rapport avec les ressources provenant de notre « Fonds invalidité » — des prestations spéciales seront ajoutées à l'allocation journalière de 5 francs.

Pour le cas de maladie de l'adhérent ou des membres de sa famille y ayant droit:

1° Soins médicaux. — Ristourne de 50 % du coût de la visite médicale, avec allocation maximum de 15 fr. par visite. Ce maximum est porté à 30 fr. par consultation à spécialiste.

Décès. — Prime de 1.000 fr., majorée de 500 fr. par une réassurance.

2° Opérations. — Allocation appropriée à chacune des cinq catégories déterminées par le Syndicat médical de Tourcoing. Première catégorie (opérations bénignes, examen de laboratoire, radio), de 15 fr. à 75 fr.; deuxième catégorie, 200 fr.; troisième catégorie, 400 fr.; quatrième catégorie, 600 fr.; cinquième catégorie, 900 fr.

3° Pharmacie. — Ristourne de 50 % sur prix payé pour produits délivrés d'après ordonnances médicales (spécialités et eaux minérales exclues).

4° Maternité. — Prime forfaitaire de 300 fr. par naissance pour chacune des trois premières naissances chez le sociétaire. Prime de 400 fr. pour chacune des naissances suivantes.

La cotisation annuelle de 720 fr. ne donnant pas la perspective de fortes économies — et par suite d'une retraite suffisante — les exclus ont la faculté de faire des versements supérieurs qui, majorés d'une subvention ministérielle importante, seront capitalisés en vue d'une augmentation de leur retraite.

Si un « exclu » décède avant l'âge de la retraite, les versements supplémentaires faits en sa faveur seront remboursés, en capital versé seulement, à ses ayants-droit.

De même pour décès d'un retraité n'ayant pas touché une pension égale à l'allocation « Décès » prévue à la Mutuelle Familiale » augmentée du capital versé en surplus pour la retraite personnelle, la différence entre ce total et la pension reçue sera versée aux ayants-droit.

La liquidation de la pension de retraite sera faite à l'aide des données de la Table de Péparcieux.

Les retraités pourront, par une affiliation à la société « Les Vétérans de la Mutuelle » et à des conditions avantageuses, profiter de prestations importantes.

LA CONGESTION, les maladies de la peau, les maux d'estomac, peuvent être évités en prenant de temps à autre du « NORODOL ». 543

Le voyage des enfants des Ecoles libres, à Malo

Lundi, les lauréats du certificat d'études des écoles libres de Tourcoing et environs, accompagnés de leurs familles, se sont rendus à Dunkerque-Malo-les-Bains. Le départ a eu lieu de Tourcoing à 6 h.18 et l'arrivée à Dunkerque à 8 h. 19, par un temps splendide. En cortège, les enfants allèrent déposer des fleurs à la statue Jean-Bart et au monument aux morts de Dunkerque où M. l'abbé Vanoutrive, aumônier de la Fédération de Tourcoing, prononça quelques mots. Puis tous se dirigèrent vers Malo.

A 13 heures, un banquet réunissait les comités directeurs et d'amicales à l'hôtel du Cygne. La table d'honneur était présidée par M. Losveld, président de la Fédération des Amicales libres de Tourcoing, qui avait à ses côtés MM. les abbés Vanoutrive et Canis, directeur des écoles libres de Roubaix, et les membres de la Commission. Au dessert, des toasts furent prononcés par M. l'abbé Vanoutrive qui adressa ses remerciements à M. Losveld pour son dévouement inlassable et à M. Knockaert, organisateur général, pour la perfection de son service. M. l'abbé Canis remercia plus spécialement le Comité de la Fédération, pour son concours toujours si désintéressé dans l'œuvre d'éducation de la jeunesse. Il exprima sa gratitude aux maîtres et maîtresses dont l'enseignement a été, cette année encore, couronné de succès.

L'après-midi, tous les excursionnistes se promenèrent sur la plage et quand l'heure du retour sonna, ce fut à regret que les enfants quittèrent le théâtre de leurs ébats.

Droguerie REYNAUD. Engrais Truffaut 32811

LES FUNÉRAILLES DU CAPORAL CHARLES BODIN

Lundi à 9 h. 15, ont eu lieu, en présence d'une grande assistance, les funérailles de M. Ch. Bodin, caporal au 1er R.I., qui tombé à Beau-Séjour, en 1915, fut retrouvé dans une ancienne tranchée, il y a un mois, au cours de travaux de déblaiement.

La levée du corps fut faite à la gare principale de Tourcoing, par M. le chanoine Malaquin, curé, vice-doyen du Sacré-Cœur, entouré du clergé paroissial.

De nombreuses personnalités assistaient à la cérémonie: la municipalité était représentée par MM. Parsy et Salembien, adjoints au maire.

On remarquait les représentants des sociétés militaires, d'anciens combattants, des brassards rouges, les drapeaux de divers groupements, des délégations de la police, de la gendarmerie, des pompiers, etc.... Le deuil était conduit par M. Désiré Bodin, frère du défunt, assisté de M. l'abbé Debruyne. La cérémonie religieuse eut lieu en l'église du Sacré-Cœur.

Avant de se rendre au cimetière principal où devait avoir lieu l'inhumation, M. Caplette, vice-président de la Fédération des Anciens Combattants salua la dépouille du héros, au nom de tous ses camarades de combat.

DEMANDEZ les bons Vins et les fines Liqueurs de **LA BRASSERIE ROUBAISIENNE.** Pour 30 francs on devient sociétaire. 20104

LA BRADERIE DE LA RUE DE MENIN

Favorisée par un temps délicieux, la braderie organisée par les commerçants de la rue de Menin a connu un succès exceptionnel, par la foule des visiteurs et le nombre des vendeurs. La matinée fut des plus animées et apporta dans ce quartier une note de gaîté, augmentée encore par le concert de Radio P.T.T. Lille. Le programme de cette audition avait été particulièrement soigné. Aussi le public s'y intéressa-t-il vivement.

LES SOCIÉTÉS DE GYMNASTIQUE DE TOURCOING ET ENVIRONS AU CONCOURS INTERNATIONAL D'ANVERS

Nous apprenons que les sociétés: St-Maurice, de Tourcoing; Jeanne d'Arc, de Roncq; Pro Patria, de Neuville; Saint-Michel, de Bousbecque; Jeune Garde, d'Halluin, qui s'étaient rendues dimanche et lundi à Anvers pour participer au concours international de gymnastique, y ont obtenu un classement particulièrement remarquable. Le départ ayant dû avoir lieu avant la proclamation du palmarès définitif, nous donnerons sous peu ce classement, qui est tout à l'honneur de nos sociétés locales.

Les jeunes filles de la paroisse Notre-Dame, à la mer

M. le Curé de la paroisse Notre-Dame a reçu de Mlle Delegrange le télégramme suivant: «Arrivées à bon port, voyage excellent ».

On sait que la paroisse Notre-Dame a envoyé à Conteville (Pas-de-Calais), vingt-deux jeunes filles accompagnées de Mlle Delegrange. Nous sommes heureux d'apprendre que ce voyage s'est effectué dans de parfaites conditions et d'en informer les familles intéressées.

ASSOCIATION MUTUELLE DES MEDAILLES D'HONNEUR DU TRAVAIL. — Les membres de la Commission sont priés d'assister à la réunion qui a lieu au siège ce mardi, à 19 h.: Constitution d'une Caisse d'Assurances Sociales.

CLUB SYMPHONIQUE TOURQUENNOIS. — Ce mardi, pas de répétition.

MARCQ-EN-BARŒUL

Une bicyclette s'envole

Samedi vers minuit, M. Paul Delmare, 25 ans, ferrailleur, demeurant à Marcq, rue d'Héricourt, avait déposé une bicyclette, près du café situé rue Jules Guesde, 34, au Pont de Marcq, où il était entré prendre une consommation. A sa sortie, il dut avec désappointement constater que la machine avait disparu. Plainte a été déposée au commissaire, M. Jacquemet, qui a ouvert une enquête.

HALLUIN

La fête du Mont

Dimanche a eu lieu la fête populaire du Mont d'Halluin et qu'avait organisée l'Administration municipale. Elle a été favorisée par le beau temps. Le programme consistait en une promenade des sociétés subventionnées, divisées en deux groupes.

De plus, un tir à la cible avait été offert aux pompiers. D'autre part, la « Fraternelle » s'est rendue à l'Hospice où elle a donné un concert aux vieillards. Une certaine animation a régné dans le hameau.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE. — Creil, organisé le 27 juillet, par l'Hirondelle; 214 pigeons lâchés à 7 h.: 1. Lootens, Vancoillie, Demeestère, Vanwallegham, Tierris, Maret, Verracke, Declercq, Morisse; 19. Declercq, Vandebeulque, Castro, Vanheule, Declercq, Dassonville, Cambier, Eckout, Devoldère, Lannoy; 20. Vervacke, Eckout, Maret, Boutry, Strypsteen; Dejonghe, Debévère, Simono, Vve Cambier, Tierrie; 30. Crombas, Vandaele, Morisse, Maret, Vouters, Vanheule, Vandebeulque, Boutry, Splète, Debévère; 40. Lagrou, Splète, Dassonville, Dejonghe; bouquet, Morisse. Vitesse du premier, 1341.20; du dernier, 1288.80.

ETAT-CIVIL. — Naissances. — Roland Swaenepoel, chemin de Neuville, 73. — Rolande Depleux, rue de la Montagne, 5.

Décès. — Jacqueline Leplat, 4 mois, rue du Vert-Gazon, 34.

RONCQ

MORT DE M. JOSEPH TORRIS-LEURENT

Nous avons appris avec regret la mort, dans sa 57e année et après une longue et pénible maladie, de M. Joseph Torris, licencié en droit, brasseur à Roncq et ancien juge au Tribunal de Tourcoing. Originaire de Gravelines, M. Joseph Torris était le fils du regretté M. Adolphe Torris, ancien maire de cette ville, ancien président du Conseil d'arrondissement de Dunkerque et ancien conseiller général du Nord, et gendre de M. Désiré Leurent-Lefort, ancien maire de Roncq, décédé.

Arrivé à Roncq en 1896, le défunt a dirigé depuis lors et jusqu'en ces derniers temps, l'ancienne brasserie Lannoy, l'une des plus importantes de la région. Ses confrères le tenaient en très haute estime. D'autre part, il jouissait à Roncq et dans les environs de la considération de tous.

Doué d'une grande intelligence et d'un sens éclairé, il s'adonnait avec activité aux affaires et cette circonstance jointe à sa connaissance approfondie de la jurisprudence commerciale le fit choisir comme membre du Tribunal de commerce de Tourcoing, où il occupa une place marquante.

Les funérailles de M. Joseph Torris auront lieu à Roncq, mercredi à 10 h. 30.

En cette douloureuse circonstance, nous prions Mme Torris-Leurent et sa famille, d'agréer l'expression de nos vives condoléances.

ARRESTATION. — La gendarmerie d'Halluin, en tournée de service à Roncq, a procédé à l'arrestation d'un nommé Jérôme Reynaert, originaire de Bseyhem, sans profession ni domicile, lequel a été trouvé errant au hameau de la Rousselle. Reynaert, qui a déclaré s'être évadé du dépôt de mendicité de Merxplass (Belgique) a été transféré à Lille.

LES PATRONAGES DE VACANCES. — L'ouverture des patronages des vacances aura lieu, pour les garçons le mardi 5 août, pour les filles le lundi 11 août. Les cantines scolaires pour les enfants des patronages s'ouvriront à ces mêmes dates.

BONDUES

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni en session extraordinaire samedi soir, à 20 h., sous la présidence de M. Charles Mulier, maire. Dix-huit conseillers étaient présents.

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance, l'assemblée aborde l'ordre du jour.

Transaction à propos d'un terrain. — La première question que M. le Maire soumet à l'assemblée est celle relative au terrain acquis à la commune par la Société civile du Patronage Saint-Joseph, et que M. Mulier a décidé d'exproprier.

M. le Maire expose la question: « Le terrain, dit-il en substance, était devenu la propriété de la Société civile du Patronage Saint-Joseph, c'est-à-dire des écoles libres. La dite société avait projeté d'établir sur ce terrain une construction et les travaux étaient en cours quand M. Mulier et ses amis arrivèrent à la Mairie. Comme ces travaux avaient été commencés sans autorisation préalable, M. le Maire les fit suspendre. Puis, sous prétexte que le dit terrain était nécessaire à l'extension des locaux scolaires, on décida, pour le reprendre, de recourir purement et simplement à l'expropriation.

En conséquence, le Conseil sollicita le décret d'utilité publique; l'enquête d'usage eut lieu et M. Parsy, commissaire-enquêteur, malgré les nombreuses protestations, émit un avis favorable au projet de la municipalité et, dit M. le Maire, le Conseil fit siennes les conclusions du rapport. »

Par parenthèse, notons que les membres de la Société civile du Patronage entamèrent une action en revendication de propriété, dont les résultats ne pouvaient être définitifs. La Préfecture est sagement intervenue dans le conflit.

M. Mulier, poursuivant son exposé, fait connaître au Conseil qu'il recevait au début de l'année une communication des bureaux de la Préfecture, aux termes de laquelle on proposait une transaction: la Société civile du Patronage Saint-Joseph proposait en remplacement du terrain litigieux, une parcelle appartenant à la commune et attenant au presbytère, ainsi qu'une indemnité reconventionnelle.

Des pourparlers furent engagés sur cette base entre le maire et M. Gilbert Lamblin, représentant de la Société Civile. Celle-ci demandait 600 mètres de terrain (à 20 fr. le mètre, dit M. Mulier), plus une somme de 61.058 fr. 53, représentant les frais divers, ainsi que le montant des travaux déjà exécutés. Une expertise fut demandée et pratiquée le 30 juin, par deux ingénieurs de la Préfecture, lesquels réduisirent l'indemnité à 27.500 fr. C'est sur cette base que M. le Maire transige aujourd'hui et il demande à l'assemblée d'approuver ces propositions.

— La somme, bien que réduite, sera lourde, fait observer M. Mulier, pour les finances communales. Tant pis, continue-t-il, la responsabilité de ceux qui nous ont mis dans cette situation sera d'autant plus lourde!

Mais, que fallait-il faire? Recourir à un jury d'expropriation qui eût eu encore pour la commune, reconnaît M. le Maire, des conséquences plus graves. Et en terminant son exposé, il s'écrie: « Il nous fallait ce terrain, car les enfants ont besoin d'espace et c'est pour eux que je vous demande d'adopter le vœu qui vous est présenté. »

Ce vœu insiste sur la lourde charge qui grèvera les finances municipales et proteste contre le fait qu'il n'aurait pas été tenu compte dans l'expertise de la valeur du terrain cédé par la commune. Toutefois, il conclut à l'adoption des propositions des ingénieurs-experts.

Mis aux voix, le vœu est adopté par la majorité socialiste. La minorité qui, pendant le monologue de M. le Maire, n'a dit mot, s'abstient.

L'ordre du jour, en plus de cette question comportait cette mention: « Questions diverses ».

Au moment où ces « questions diverses » vont être abordées, les conseillers municipaux républicains, à l'exception pourtant de M. Léon Desbonnets, se lèvent et s'apprêtent à quitter la salle.

— Vous partez? fait le maire.

M. Samain. — On restera quand tu diras la vérité.

M. le Maire. — J'allais vous mettre en cause; je regrette que vous partiez.

Les cris de: Démission! démission! sont poussés. C'est M. Victor Guilbert, adjoint, qui se livre à cette manifestation. M. Marescaux prononce une phrase qu'on ne saisit pas. Et dans le public quelqu'un crie: « Bon voyage! »

Cependant, l'altercation se poursuit; le maire avoue que, sous cette dénomination « questions diverses », se cachait un sujet d'attaque nouvelle envers la minorité. « Si j'avais dit de quoi il s'agissait, vous ne seriez pas venus! »

Enfin, le calme est revenu, mais il sera de courte durée, car un nouvel incident ne tardera pas à se produire. Il surgit au sujet du terrain du Bureau de bienfaisance.

On se souvient que le Bureau de bienfaisance avait procédé à l'aliénation d'une parcelle de terrain, sise chemin du Molinel, et destinée à être mise en vente pour la construction d'habitations à bon marché. Le prix en avait été fixé primitivement à 9 fr.; revenant sur cette décision, la Commission administrative porta ce prix à 15 francs.

La délibération prise à cette occasion par la Commission ne fut pas approuvée par le Conseil et M. le Préfet en informa l'administration du Bureau de bienfaisance. La lettre de M. le Préfet fut d'ailleurs communiquée au Conseil municipal au cours de la dernière séance. Mais depuis, le Bureau de bienfaisance refuse de vendre le terrain.

M. le Maire attaque violemment les membres de la Commission administrative, dont la plupart sont conseillers municipaux: MM. Emile Lagache, Victor Blanquart et Louis Liévin.

M. Desbonnets. — Mais cela ne nous regarde pas. C'est en sortant de la politique que vous faites; je suis ici pour défendre les intérêts de la commune, mais non pour faire de la politique.

M. le Maire. — Je suis seul ici en droit de diriger les débats du Conseil.

M. Desbonnets se lève tout en répondant au maire et ajoute: « Je m'en vais aussi! »

M. le Maire continue à exposer l'affaire.

Pour terminer, M. le Maire demande au Conseil d'émettre un vœu tendant à ce que M. le Préfet rappelle les administrateurs du Bureau de bienfaisance à une plus juste conception de leurs devoirs! Pas moins!

Il en est ainsi décidé.

L'assemblée donne ensuite un avis favorable à la création d'un marché aux veaux à Cysoing.

La séance est levée à 21 h. 15.

ANCIENS COMBATTANTS. — Les membres du Groupe sont priés d'assister, mardi, aux funérailles de M. Paul Debuyne. Rendez-vous à la maison mortuaire, derrière le drapeau des Anciens Combattants. Insigne de rigueur.

LES RETRAITES OUVRIERES ET PAYSANNES. — Nous rappelons que les cartes des retraites ouvrières et paysannes doivent être déposées au Bureau de la Poste avant le 31 juillet. Ainsi que nous l'avons dit, les personnes qui ne pourraient se procurer des timbres nécessaires pour compléter leur versement peuvent utiliser les timbres des Assurances Sociales.

CHOCOLAT MARTOUGIN 1re marque belge. 34010

CARNET DU JOUR

FIANÇAILLES

— M. Henri Dutat, agent immobilier, et Mme, nous annoncent les fiançailles de leur fils Maurice, gradué en droit, avec Mlle Simone Delebarre, fille de M. et Mme Sabin Delebarre-Delemme, de Lomme.

MARIAGES

— Samedi, à 10 h. 30, a été célébré en l'église Saint-Hilaire, à Halluin, le mariage de Mlle Christiane Faihy, fille de M. Désiré Faihy, receveur des douanes au bureau d'Halluin-route, et de Mme, née Herman, avec M. Charles Dassonville, chef de garage, fils de M. Emile Dassonville, receveur des douanes à Tourcoing-gare et beau-fils de Mme Dassonville, née Grausard. En l'absence de M. l'abbé Deram, doyen, retenu par un deuil de famille, c'est M. l'abbé Leroy, premier vicaire qui a reçu le consentement des jeunes époux, et célébré ensuite la messe. Les témoins étaient: pour la mariée, son frère, M. Pierre Faihy; pour le marié, M. Gabriel Dassonville, son frère. A l'offertoire, Mlle Angèle Derveaux, violoniste au Conservatoire de Charleville a interprété avec talent, la « Marche nuptiale » de Mendelssohn, et à la communion, « Sérénade », de William Kunsel.

D'autre part, M. Joseph Declercq a fait une fois de plus apprécier son beau talent, en chantant avec beaucoup de sentiment, à l'élévation: « O Salutaris » d'Heurtaux et après la bénédiction « Ceux qui s'unissent devant Toi », de F. Moreau et A. Callieret. L'excellent organiste paroissial, M. Louis Barisel, a fait également entendre plusieurs morceaux.

NÉCROLOGIE

— Mme Torris-Leurent et sa famille ont le regret de faire part de la mort de M. Joseph Torris, brasseur à Roncq, ancien membre du Tribunal de commerce de Tourcoing, pieusement décédé le 27 juillet, dans sa 57e année, muni des Sacrements. 00d

— On annonce la mort de M. Edouard Ménard, fabricant de bonneterie, époux de Dame Marie Hindelang, survenue le 27 juillet 1930, à l'âge de 73 ans, en son domicile, 54, rue de la Fosse-aux-Chênes, à Roubaix. Ses funérailles auront lieu le jeudi 31 juillet, à 10 h., en l'église Notre-Dame. 00d

— Nous apprenons avec regret la mort de Mme Payen, décédée à Paris, à l'âge de 85 ans.

Mme Payen était la femme de M. Payen, ancien juge de paix à Lannoy, et la mère de Me Payen, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris et de Mme Defrance-Payen.

Nous présentons à la famille nos sincères condoléances.

J. wacrenier-menu
PORCELAINES, CRISTAUX, ORFEVRERIE
127, rue Nationale (angle pl. Ronde), LILLE

Pour les Hommes et les Enfants
et pour les femmes aussi qui ont les cheveux courts et non-ondulés au fer. O'cap est le seul produit qui lave les cheveux sans eau, sans savon, sans manières et sans rhume de cerveau. En vente partout. 20

LILLE

Un cycliste se fracture la jambe droite

Rentrant à Lille, par la route de Lomme, un cycliste, M. Charles Aubin, demeurant 26, rue Saint-Etienne, a fait une embardée en voulant éviter un véhicule et s'est fracturé la jambe droite. Il a été transporté à l'hôpital de la Charité.

QUE VOUS SOYEZ A LA MER, ou à la campagne, n'oubliez pas de prendre comme dessert le soir, votre YOGHOURT crème Lactella. 761d

Chute grave d'un motocycliste boulevard de la Liberté

Passant dimanche après-midi, à vive allure, boulevard de la Liberté, un motocycliste, M. Julien Machtelinck, dérapa et fit une terrible chute sur la chaussée. Il a été transporté à l'hôpital de la Charité où les internes de service relevèrent une forte blessure à la tête et ne purent se prononcer sur l'état du blessé.

Une scène au couteau

Dimanche soir, une scène au couteau s'est déroulée, rue Détournée, 5, où habite M. Jean Moncheau, 42 ans, marchand des quatre-saisons. La femme de ce dernier était allée se promener en compagnie de son neveu, Emile Vandendriessche, 22 ans, habitant rue Wicart, 22, et son amie Germaine Danteau, rue des Etaques.

Lorsque Mme Moncheau rentra avec son neveu, son mari, qui est fort jaloux, se précipita sur elle, la menaçant de la tuer. Voyant sa tante en danger, Emile Vandendriessche voulut la défendre des attaques de son mari et, saisissant un couteau, il en frappa Moncheau de deux coups dans le dos, puis s'enfuit.

Le marchand de quatre-saisons tomba sous le coup de son neveu et le docteur Crépin lui prodigua les premiers soins. Il constata que les blessures pénétrantes avaient atteint les deux omoplates, mais sans danger pour les poumons.

M. Baleski, commissaire de permanence, ouvrit une enquête et envoya des agents à la recherche d'Emile Vandendriessche.

OSTENDE HOTEL PROVIDENCE-REGINA
En face du Théâtre Royal
Garage. - Tout confort moderne. - Restaurant. Pension. Ouvert 1re année. Vue sur mer. 31133

Santé par le fer, le phosphore et l'iode
Proton
Protonisez vos bébés

NORD

Une Polonaise est tuée d'un coup de revolver à Denain

Thomas Holi, âgé de 30 ans, avait connu à Ars-sur-Moselle, Sophie Mull, âgée de 24 ans, qui le quitta à la suite d'une discussion et se fixa à Thiant. De là elle se rendit au cabaret portant le numéro 124 de l'Avenue de Villars, à Denain.

Lundi à midi, Holi venait la rejoindre. Sans explications il l'abattit d'un coup de revolver à la tête et prit la fuite. La blessée, transportée d'urgence à l'Hôtel-Dieu de Valenciennes, y succomba vers 15 h. Le Parquet a ordonné l'autopsie de la victime de ce drame rapide. Holi est recherché.

On saisit à La Madeleine dans la roue d'un auto-car, huit kilos de saccharine

Nous apprenons qu'au cours de la journée de vendredi, la brigade de la douane de Fives a réussi à mettre la main sur huit kilos de saccharine. Ce précieux produit avait été dissimulé dans l'enveloppe de la roue de secours d'un autocar servant au transport des ouvriers belges.

Le conducteur et propriétaire de la voiture, M. Vanderhaeghe, de Kemmel (Belgique) a été arrêté et déféré au Parquet. La voiture a été mise en fourrière.

Un motocycliste se tue à Wallers

Par suite d'un dérapage dans un tournant, M. Arth. Dufour, 25 ans, maçon, demeurant à Wallers, est tombé de sa machine et s'est fracturé la colonne vertébrale. Il est mort quelques heures après en son domicile où il avait été reconduit.

Baignade tragique à Haubourdin

M. Albert Penez, excellent nageur, prenait un bain dans la Deûle quand il fut atteint de congestion et coula à pic.

Un motocycliste se jette sur un autocar

M. Vital Hoffman, 25 ans, demeurant rue Philippe de Girard, à Wattignies, arrivait en motocyclette, rue de Lille, quand il alla se jeter sur un autocar conduit par M. Jean Popelier, 30 ans, de Passchendaële (Belgique) qui venait de Marquette.

Un docteur, mandé, craignant une fêlure du crâne a fait admettre le blessé à l'hôpital La Charité, d'où ce dernier en est ressorti sur sa demande.

Deux fillettes d'un marinier tombent à l'eau à Dorignies et l'une d'elles coule à pic

Un marinier, M. Donnez, avait amarré son bateau au quai de Boisset, à Dorignies. Auprès du sien, un autre bateau s'était rangé. Soudain, les deux fillettes du marinier, qui jouaient sur le plat-bord, tombèrent à l'eau dans l'intervalle laissé par les deux péniches.

L'aînée des enfants a pu être saisie par les vêtements et retirée saine et sauve, mais la plus jeune, âgée de 2 ans, avait coulé à pic. Son corps n'a été retrouvé que plus tard.

FAITES NOS VOYAGES
EN FRANCE et à L'ETRANGER
NOS PROCHAINS DÉPARTS
en petits groupes accompagnés ou individuels, à partir de une ou deux personnes. Itinéraire et départ à votre choix.
VOYAGES A LOURDES ET AUX PYRÉNÉES

3me Classe : 1.090 fr. — 2me Classe : 1.255 fr.	
LA ROUTE DES ALPES	Fr. 1.525
LES GORGES DU TARN	1.165
ALSACE ET VOSGES	1.185
CORSE	1.505
DAUPHINÉ-SAVOIE	1.250
BRETAGNE-MONT-S-MICHEL	930
HOLLANDE-BELGIQUE	1.960
SUISSE-OBERLAND	1.750
LACS ITALIENS-SUISSE	1.885
CIRCUIT DE BRETAGNE en Auto	1.370
BELGIQUE-ARDENNES	1.315
TYROL ET DOLOMITES	2.875

Sur demande, envoi gratuit de la notice illustrée
VOYAGES GALLANDAT
et du « PETIT PARISIEN »
84, Rue Lafayette, 84 — PARIS (9e)
Tél. Provence 30-25 207561

LES DISTRIBUTIONS DE PRIX

A ASCQ

Dimanche eut lieu la distribution des prix aux élèves des écoles libres. Cette cérémonie fut rehaussée par la présence de Mgr Fontenelle, assisté de M. le chanoine Roge, curé d'Ascq, et de ses vicaires.

Après la visite d'une exposition des travaux manuels des élèves, organisée par M. Famie, instituteur, eut lieu la lecture du palmarès et la remise aux élèves de nombreux prix, récompense de leur labeur.

A HALLUIN

A l'Ecole de Musique

Sous la présidence de M. Gustave Desmettre, a eu lieu dimanche à 10 h., dans la salle des fêtes de la « Brasserie des Familles », rue des Ecoles, la distribution solennelle des prix aux élèves de l'école municipale de musique, dirigée par M. Léopold Pattyn, O. A.

Sous l'habile direction de ce dernier, un orchestre composé d'élèves et anciens élèves a interprété deux excellents morceaux. M. G. Scherpereel a délicatement détaillé ensuite un solo de concours, de H. Altès, pour grande flûte. Puis ce fut la classe de violon qui fit entendre l'« Arioso » de J.-S. Bach. Dans un Concerto de Field, la jeune Cécile Pattyn, premier prix de piano à l'unanimité, a su faire valoir ses qualités, déjà grandes.

L'ensemble des élèves vint ensuite produire un charmant chœur à trois voix: « L'Hymne des vents » dont les soli furent chantés par Mlles Elza Olivier et Stéphanie Poppe.

On entendit ensuite M. Auguste Vanoverberghe, hautboïste, premier prix, qui, avec art, exécuta « Adagio et Polonaise » de J. Sellner; puis encore « Quatuor largo appassionata » de Beethoven, pour

Le concert a été suivi de la distribution des prix, célèbre des « Contes d'Hoffmann », pour chants et symphonie.

Le public eut en outre la bonne fortune d'entendre Mlle Stéphanie Poppe exécuter avec un réel talent la « Symphonie espagn